



## Conditions Générales de Vente des services de VISIPSY au 26/05/2022

Les présentes conditions générales (« CGV ») ont pour vocation de régir les rapports entre :

**1/ / La société OOSTEO éditrice du site internet VISIPSY.com** sas au capital de 105.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800188344 , dont le siège social est au 9 rue Gabriel Laumain 75010 PARIS

*Ci-après désignée « **Le Prestataire** » ou « **VISIPSY** », d'une part,*

**2/ Et tout Client** souhaitant souscrire à l'offre de services de VISIPSY.

*Ci-après désigné : « **Le Client** », d'autre part.*

### Définitions

- « Site Dédié » : Site et pages internet conçus, maintenus et hébergés par VISIPSY, présents sur le nom domaine VISIPSY.com ou sur un autre nom de domaine souscrit par VISIPSY et comprenant des textes, éléments graphiques et fonctionnalités mis à disposition du Client par VISIPSY

- « Site Propre » : Site et pages internet conçus, maintenus et hébergés par le Client, sur lesquels VISIPSY apporte uniquement une prestation de référencement

### Article 1 - Objet du service de VISIPSY

VISIPSY est un service de création de site web et de référencement pour professionnels. Son offre à destination des Clients comprend un ou plusieurs services parmi les suivants, selon le récapitulatif présenté dans le courriel d'adhésion envoyé au Client :

- La conception d'un Site Dédié, compatible PC & mobile livré clé en main
- Le référencement du Site Dédié ou du Site Propre

### Article 2 - Modalités d'acceptation du service

Les présentes CGV sont disponibles dans le courriel récapitulatif d'adhésion envoyé au Client et sur lequel figure le lien de paiement du service. Le Client accepte les présentes CGV au moment de la mise en place de son prélèvement, assuré par l'Etablissement de Paiement agréé GOCARDLESS.

### Article 3 - Prix et modalités de paiement

L'accès à l'offre VISIPSY prend la forme d'un abonnement mensuel dont le prix est indiqué sur le



courriel récapitulatif d'adhésion ainsi que sur la page de règlement en ligne. Le paiement est effectué mensuellement par prélèvement bancaire. VISIPSY ne peut pas réviser le prix de l'abonnement mensuel sans accord du Client.

#### Article 4 - Durée de l'engagement du Client et résiliation à l'offre

**Le Client n'est soumis à aucun engagement.** L'abonnement se poursuit mensuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. **Le Client peut résilier, sans préavis, à tout moment son abonnement en envoyant un email à [contact@visipsy.com](mailto:contact@visipsy.com). Un responsable de VISIPSY vous recontactera alors par téléphone. A l'issue de cet appel, votre résiliation sera actée et vous recevrez un mail pour vous le notifier.**

#### Article 5 - Obligations d'VISIPSY

Dans le cas où le client recourt à la conception d'un Site Dédié, VISIPSY s'engage à :

- Hébergement : souscrire au service d'hébergement qu'il jugera le plus approprié pour le stockage du Site Dédié du Client.
- Maintenance : assurer la maintenance et veiller au bon fonctionnement du Site Dédié.

#### Article 6 - Obligations du Client

Le Client communiquera toute information professionnelle demandée par VISIPSY. Le Client informera immédiatement VISIPSY en cas de dysfonctionnement de son Site Dédié ou Site Propre et en cas de modification concernant sa situation (déménagement, changement de courriel...).

#### Article 7 - Réserves et responsabilité du Prestataire

Les moteurs de recherche fonctionnant à partir d'algorithmes propriétaires susceptibles d'être modifiés à tout moment par leur propriétaire, il est entendu entre le Client et le Prestataire que l'obligation du Prestataire, pour son service de référencement, n'est qu'une obligation de moyens.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable du contenu des informations apportées par le Client (textes, images, vidéos) sur le Site Dédié ou Site Propre, qu'elles soient mises en ligne par le Client ou par le Prestataire sur demande du Client.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'une défaillance des opérateurs Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès et hébergeurs.

Les réparations dues par le Prestataire en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à



son encontre correspondront au préjudice direct. Le montant des dommages-intérêts qui pourrait être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement de la défaillance du service fourni par le Prestataire, tels que préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de chiffre d'affaires ou de clients, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

### **Article 8 - Propriété intellectuelle**

Le Site Dédié et le numéro de téléphone call-tracké éventuellement mis à la disposition du Client sont la propriété de VISIPSY. Seuls les textes et les éléments visuels apportés par le Client telles que la photo de son profil ou les photos et images illustrant son Site Dédié sont la propriété du Client. **Le Client reconnaît bénéficiaire des droits d'exploitation des visuels qu'il ajouterait à son Site Dédié.**

A ce titre, la souscription au service de VISIPSY ne confère au Client qu'un droit d'utilisation du Site Dédié pendant la durée de son engagement. Ainsi, toute copie totale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable de VISIPSY, est susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires. La protection porte sur tous les contenus textuels et graphiques du site VISIPSY.com et du Site Dédié (autres que ceux apportés par le Client), mais également sur sa structure, sa charte graphique, son code ou encore son nom de domaine.

### **Article 9 - Clause attributive de juridiction**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

\*\*\*